



Les Cahiers du Sahara Marocain Numéro : 13

Dixième anniversaire de la Marche Verte

6 Novembre 1985

Nouvelle édition

à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte

Novembre 2015

13

www.mincom.gov.ma



Les Cahiers du Sahara Numéro:13

Dixième anniversaire de la Marche Verte

6 Novembre 1985

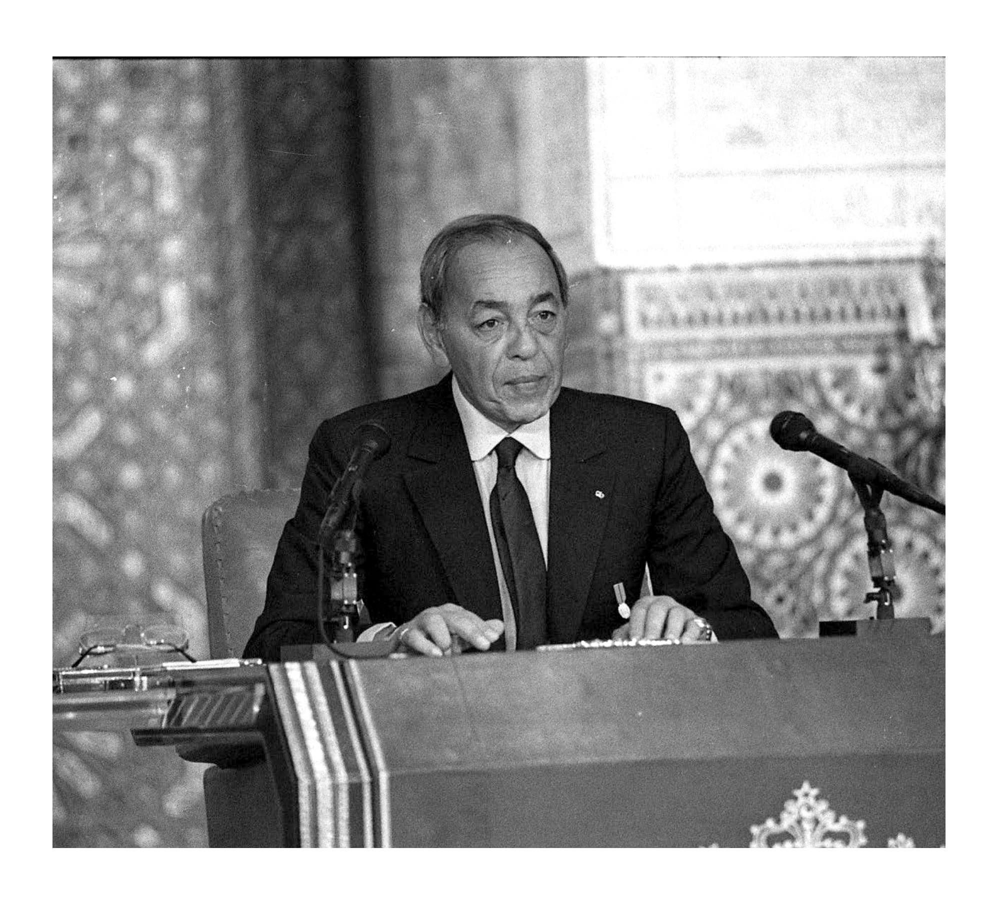
Nouvelle édition

à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte

Novembre 2015

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION وزارة الاتصال

DISCOURS ROYAL À L'OCCASION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MARCHE VERTE.



S.M. le Roi Hassan II a adressé le 6 novembre 1985 à l'occasion du Dixième Anniversaire de la Marche Verte «Massira» un important discours à la Nation Marocaine dont voici la traduction intégrale :

«Louange à Dieu

«Que la prière et le salut soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

«Cher Peuple,

«Nous célébrons ensemble le dixième Anniversaire de la Marche Verte. Ta «Massira», en effet, fut déclenchée ce même jour en 1975. Ce jour-là, tu foulas ton sol au Sahara, tu y retrouvas tes frères, tu te prosternas devant Dieu en signe de reconnaissance pour les biens faits dont il t'a gratifié. Quelques jours après tu célébras à la manière des Moudjahidine, sur le sol du Sahara bien-aimé, la prière solennelle du vendredi.

Ce furent-là, cher Peuple, des signes historiques parfaitement clairs dans leur profonde signification affective que nul parmi nous ne peut oublier, qui resteront gravés dans la mémoire de chacun.

Le Maroc grâces en soient rendues au Très-Haut - put entreprendre cette marche glorieuse à un moment où tous les moyens audio-visuels étaient largement répandus dans le pays, en sorte que ceux qui n'eurent pas le privilège d'y participer en personne purent suivre l'événement chez eux. Les tout jeunes partagèrent tes sentiments d'ardents patriotismes et se remémorent avec ferveur ton épopée.

«Voilà cher peuple, qui nous donne la meilleure assurance sur l'avenir du patrimoine national, légué par nos aïeux et que nous confions, à notre tour, à nos descendants.

«Les dix années qui nous séparent de la Marche Verte ont été particulièrement chargées. Elles ont été marquées, non par l'improvisation et les pulsions mais par l'endurance, la diplomatie active et la politique habile et avisée. Nulle hésitation ne les a entachées. Des années, donc, de vigilance où nous avons fait face, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à des choix difficiles. Par la Grâce de Dieu, ces

années ont été fécondées: années d'épopées, années d'examen, non d'épreuve, années d'un immense élan qui a fait converger nos volontés soudées en vue de la réalisation de nos aspirations communes.

Durant cette décennie, cher peuple, nous avons usé de tous les moyens en vue d'éviter l'action militaire et de faire prévaloir la raison, la patience, le dialogue et le bon voisinage.

Malgré notre bonne volonté, nous nous vîmes dans l'obligation d'entrer en action, exprimant ainsi, et à la face du monde, que pour nous le dialogue ne saurait être synonyme de faiblesse, d'hésitation. Le monde put savoir, grâce à Dieu, que les ressources marocaines, et en premier lieu en potentiel Humain, sont considérables.

Tu as démontré, cher peuple, ta capacité d'agir une fois tes décisions prises après recours à la divine inspiration. C'est ainsi que civils et militaires, à tous les niveaux, dans chaque enceinte et foyer, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour qu'il soit à jamais établi que le peuple marocain peut accepter toutes sortes de compromis sauf quand il s'agit de son unité et de son intégrité territoriale.

« Au bout de quelques années, nous avons obtenu au plan militaire une totale maîtrise du terrain. Nous avons récupéré notre Sahara grâce à notre endurance, à nos sacrifices. Car le soldat marocain a été de tout temps notre fierté. Sur le terrain, nous nous sommes comportés avec doigte, méthodologie et selon une stratégie étudiée en fonction de la configuration du désert, de son climat, de son immensité et du comportement singulier d'un ennemi qui fuit sournoisement le combat.

« Notre maitrise, cher peuple, s'est étendue au terrain politique. Nous avons démoli l'argumentation de nos ennemis et adversaires. Depuis 1981, l'initiative appartient constamment au Maroc. En 1981-82, le Maroc a décidé d'accepter le référendum. En 1982, il a établi, avec ses frères africains, les modalités d’application de la

consultation. Nous avons eu, depuis, deux surprises. La première, énorme, a été lourde de conséquence non pour nous mais pour l'Afrique : l'OUA a renié, non sa charte mais, bien plus, sa loi fondamentale qu'elle a violée, oubliant que semer la division et encourager le séparatisme dans le Maroc authentique équivaut, en fait, à les susciter dans d'autres pays africains. De même, Organisation de l'Unité Africaine, par son attitude, a créé un dangereux précédent: à cet égard, un événement tout récent, survenu dans un des pays non alignés qui a reconnu les mercenaires, vient corroborer cette vérité. Dans ce pays une de ses provinces importantes réclame- nous l'avons appris hier - non l'autonomie interne mais l'indépendance totale. C'est dire qu'il est du devoir de chaque responsable de ne s'aventurer dans de semblables attitudes qu'après avoir mûrement réfléchi à leurs conséquences inéluctables, aux précédents qu'elles contribuent à créer.

«La seconde surprise est venue lorsque l'OUA a demandé au Maroc de négocier avec ses enfants égarés qui se sont rebellés contre leur patrie. Jamais le Maroc ne s'engagera dans cette voie. Le Maroc et son premier serviteur ont reçu leur éducation à l'école de Mohammed V, paix à son âme. Nous nous souvenons qu'un jour, la résidence générale exprima le désir de négocier avec Sa Majesté Mohammed V au sujet de la constitution et l'autonomie interne Mohammed V rejeta fermement toute idée de négociation de ce genre. Il s'en expliqua ainsi : « Je ne négocie pas avec la résidence générale. Le Résident général est l'un de mes ministres». On sait que dans l'esprit du protectorat, le Résident général était le Ministre de la Défense et des Affaires étrangères. Le souverain dit encore «je ne peux entrer en négociation qu'avec un égal ».

Telle a été l'école qui nous a formé. Comment pourrions-nous. Dès lors, nous qui refusâmes de négocier avec l'étranger, dépositaire de l'administration et non de la souveraineté du Maroc, accepter de nous asseoir à la table de négociation avec des marocains égarés et séparatistes ? Mais, nous ne fermons pas, pour autant, la porte au

dialogue. C'est ainsi que nous avons engagé des pourparlers avec nos voisins, tant au niveau du sommet qu'au niveau d'émissaires. Nous avons, à cet égard, fait montre du maximum de souplesse.

Mais, lorsque nous nous sommes rendu compte que le cadre du sérieux dans lequel devaient impérativement s'inscrire nos discussions et nos pourparlers, n'était pas respecté par l'autre partie nous avons préféré geler - non rompre le dialogue, en attendant que le partenaire fasse preuve de plus de sérieux.

«Nous ne sommes pas contentés de cela. Nous avons toujours dit accepter la Médiation de quiconque en exprimant le désir. Ainsi nous avons immédiatement accepté l'offre de médiation de Sa Majesté le Roi Fahd d'Arabie Saoudite. Nous avons proposé à Sa Majesté de nous rencontrer en sa résidence de Marbella, considérée comme territoire saoudien et d'y tenir un sommet.

Nous avons également dit notre disposition, à tout moment, à la discussion, à la réconciliation, à l'arbitrage, tant nous sommes persuadés de la solidité de notre dossier. L'autre partie a opposé un refus à nos offres.

Ainsi, à chaque fois qu'il était possible qu'une ou plusieurs personnes fussent des témoins physiques et oculaires à même de confronter la thèse marocaine et celles des autres, le dialogue ne pouvait s'instaurer, la partie concernée s'obstinant à préférer le dialogue à deux pour mieux ajouter, retrancher et pour dénaturer les faits à son aise.

C'est alors que nous avons résolu de mettre un point final à ces manœuvres et à la perplexité de l'opinion internationale et de mettre à l'aise nos amis et alliés quant à nos positions et nos bonnes dispositions. Nous envisagions de nous rendre personnellement aux Nations-Unies et d'y prononcer un discours. Or les circonstances ont empêché ce projet de se réaliser. Nous avions pensé nous faire

représenter par le Prince Héritier, mais il était encore en convalescence après son accident, heureusement sans gravité. C'est M. Karim Lamrani, notre Premier Ministre, qui a donc lu notre message aux Nations-Unies.

« Dans ce message il y a deux points importants : Premièrement, nous décidons immédiatement un cessez le-feu unilatéral, sauf cas de légitime défense.

Deuxièmement, nous sommes prêts dès le début de l'année prochaine, à organiser le référendum sur nos territoires sahraouis et nous demandons au Secrétaire Général de l'ONU de prendre les mesures appropriées à cette fin avec l'assistance des bonnes volontés parmi les organisations régionales.

Pourquoi avons nous fait de telles propositions aux Nations Unies? Tout simplement, parce que nous estimons que l'OUA ne peut être jugé et partie. Or, elle a déjà tranché en acceptant en son sein la prétendue république. Dès lors, elle s'est exclue du rôle de juge impartial. Nous considérons que notre position est saine et découle avant tout d'une logique fondée sur le droit et les usages internationaux.

Des obstacles se sont dressés, depuis, par exemple on a dit que le référendum ne serait pas valable si l'armée et l'administration marocaine ne quittaient pas le Sahara. Nous avions déjà entendu cette fable à Naïrobi en 1981et1982. A l'époque nous répondîmes, arguments à l'appui, convainquant nos amis et faisant réfléchir nos adversaires en faisant clairement ressortir qu'il n'était pas concevable de faire sortir du Sahara l'administration et l'armée marocaine lors du référendum.

A nouveau, nous entendons de tels propos à l'ONU et nous répondons qu'il n'a jamais existé de précédents dans ce domaine et qu'un référendum ait été organisé dans quelque pays que ce soit en

l'absence de l'appareil qui y existe et qui a pour mission d'assurer la sécurité et la liberté de ses habitants.

Et même si nous ne considérions pas le Maroc et le Sahara comme une seule entité, ou si nous ne nous considérons, ou n'étions considérés que comme un Etat administrant le Sahara mais n'y exerçant pas la souveraineté, il ne serait pas concevable d'envisager un tel retrait. Il n'existe pas d'exemple de puissance administrante qui retire ses forces du territoire du pays qu'elle administre sous prétexte de référendum, alors qu'elle a l'obligation d'y protéger les personnes et les biens et ce même durant le déroulement du référendum. En conséquence, il est absolument exclu que le Maroc accède à une telle demande et accorde une concession de cette nature qui serait tout à fait déraisonnable et contraire à la jurisprudence internationale en la matière.

« Mais, admettons que le Maroc cédait sur ce point, il ne pourrait le faire qu'à condition de doter les habitants des mêmes armes - artillerie, missiles et divers armements dont disposent leurs adversaires. Ce serait instaurer la guerre civile aux confins de trois pays africains, la Mauritanie, l'Algérie et le Maroc dans ses anciennes frontières, sans oublier les îles Canaries et l'Espagne, qui comptent rejoindre l'OTAN, ni les conséquences inéluctables pour le Mali et le Sénégal, limitrophes de la Mauritanie. Si c'est là ce que la communauté internationale désire, et bien, soit.... ils disent disposer de quinze mille hommes armés. Pour notre part, nous en aurons cent mille avec les mêmes armes. Nous verrons bien alors comment les choses vont évoluer si la communauté internationale et ses instances politiques veulent éteindre le feu en l'attisant qu'elles assument alors leurs responsabilités. J'espère, néanmoins, que nous n'en arriverons pas là .... La mesure, en effet, est comble, en fait de désinvolture, d'absence de logique et de manque de clairvoyance.

« Cher peuple,

En ce glorieux jour, nous sommes fier, nous qui sommes ton mé-

decin, de te confirmer que tu es en excellente santé, ce qui grâce à Dieu, incite à davantage d'optimisme.

Ainsi que tu te le rappelles, lors de notre visite dans nos chères provinces sahariennes, visite que nous nous remémorons avec une vive émotion, nous t'avons fait part de nos préoccupations concernant la défense nationale et les besoins du Sahara.

Le 9 juillet dernier, nous t'avons annoncé le lancement de l’emprunt national pour les besoins du Sahara et en avons précisé les conditions. Eh bien, cher peuple, bien qu'il ne soit pas courant qu'un Chef d'Etat s'exprime de cette manière, nous disons : Nous avons l'honneur de te dire que, grâce à Dieu, tu as battu tous les records. Nous sommes, en effet, parvenus à 165 milliards de centimes, les personnes physiques - cela est très important - ayant souscrit pour 35 pour cent, le reste l'étant par les sociétés et les banques. Cette large participation à l'emprunt national apporte la preuve de ta confiance dans les destinées du .pays et dans sa monnaie comme de ta bonne santé.

« C'est d'autant plus remarquable que cet emprunt était précédé de l'emprunt lancé en mars dernier et qu'il a été décidé au lendemain des vacances. Or en cette période les gens dépensent beaucoup et doivent se préparer à faire face aux charges consécutives aux rentrées scolaire et universitaire. Malgré cela, en moins de trois mois, 165 milliards de centimes ont pu être empruntés. Voilà pourquoi, cher peuple, nous avons dit avoir l'honneur de le constater. Cette opération atteste ta santé physique. Ceux qui s'imaginent t'avoir épuisé et rendu exsangue se sont trompés sur toute la ligne et, en s'obstinant à le penser, ils se tromperont éternellement sur ton compte. Qu'ils sachent que c'est en parfaire connaissance de cause que nous avons fait le serment de la « Massira », serment par lequel nous avons ensemble mis dans la balance nos âmes, nos biens, notre honneur, nos aspirations et notre martyre.



«Cher peuple, nous n'aurions pu organiser ces festivals grandioses pour l'anniversaire de la Marche Verte, s'il n'y avait la bravoure et l'héroïsme du soldat marocain. Il est –comme nous te l'avons dit à Laâyoune - le Marocain nouveau que nous avons découvert aux confins du Sahara. Ce nouveau jeune marocain estime que les jours qu'il vit actuellement sont en quelque sorte un bonus car, en revêtant l'uniforme, il se considérait déjà comme martyr. Voilà le modèle nouveau de la jeunesse marocaine qu'il nous a été donné de découvrir, avec l'émotion la plus vive et une fierté sans pareille.

« Cher peuple,
Sache que ta marche a été la plus grande marche depuis l'aube de l'histoire. Nous avons consulté les livres d'histoire au moment d'entreprendre la Massira. Ni Alexandre le grand, ni Gengis Khan, ni Attila, ni César ne rassemblèrent en marche pacifique trois cent cinquante mille hommes.

« Tu dois aussi savoir que ta marche est unique. Elle s'est effectuée sans armes. Aucun élément de la sécurité, de la gendarmerie royale ou des forces auxiliaires qui l'encadraient -cela était visible sur les écrans de télévision qui transmettaient l'événement - n'avait la moindre arme sur lui.

« Et il convient enfin de savoir qu'une charge supplémentaire - et non des moindres - pesait sur la marche : à savoir la présence de l'élément féminin. Certes la femme doit être présentée en de telles circonstances, pour son rôle essentiel, car elle donne des encouragements nécessaires aux patriotes. Mais des égards et une attention particuliers lui sont dus.

« Tous ces éléments, cher peuple, te permettent sans entamer ton humilité devant le Très-Haut, de te sentir de ta marche dans toutes ses phases, au départ, comme à l'arrêt. Tu as fait preuve de discipline tant au moment du lancement qu'à celui ou tu as reçu l'ordre

de t'arrêter et faire retenir. Le planificateur de ta marche fut inspiré par Dieu, le Tout-Puissant. Mais c'est toi qui as entrepris la marche. Car tu n'as fait que poursuivre une marche glorieuse, commencée il y a plus de 1400 ans. Cela est vrai depuis que le Maroc éternel est en marche bien avant ta naissance et cela se poursuivra jusqu'à la fin des temps, signe indélébile de force, de confiance, d’esprit de sacrifice, de dialogue, de respect de l’ ordre, de l’interlocuteur et de soi, de vaillance, d’honneur et de grande dignité. Dieu t’a doté de ces belles qualités : nous élevons vers lui nos prières pour te les faire conserver. Nous sommes certain que tu resteras fidèle à toi-même, tant que tu auras sous les yeux l’image impérissable du passe glorieux, gage de ton avenir radieux, prospère et heureux».

DISCOURS DE S.M. LE ROI HASSAN II À L'O.N.U

S.M. le Roi Hassan II a adressé un discours à l'Assemblée Générale des Nations-Unies à l'occasion de son 40ème Anniversaire. La lecture de ce discours a été donnée le mercredi 23 Octobre par le Premier Ministre M. Mohamed Karim Lamrani.

Dans son discours S.M. le Roi a apporté les éclaircissements utiles au sujet d'une affaire vitale pour le Royaume du Maroc et a pris deux engagements:

Le premier engagement a trait au respect du cessez-le-feu que le Maroc a décidé unilatéralement d'appliquer à partir de cet instant et dont il ne se départirait qu'en cas d'agression contre les territoires qui se trouvent sous sa responsabilité.

Le second engagement concerne la disponibilité du Maroc et son acceptation de l'organisation d'un référendum au Sahara sous l'égide et le contrôle de l'ONU dès le début du mois de janvier 1986.

Voici le texte intégral du discours Royal :

Louange à Dieu,
Que Dieu accorde Son salut et comble de Sa bénédiction l'envoyé de Dieu, Sa Famille et Ses Compagnons».

«Monsieur le Secrétaire général,
«Mesdames et Messieurs :
«Depuis un peu plus de deux ans, j'ai eu l'honneur de m'adresser à vous au Nom de mon pays, le Royaume du Maroc, et de vous entretenir de quelques problèmes qui occupaient alors l'opinion internationale. Je suis aujourd'hui heureux que l'occasion me soit, encore une fois, offerte de vous adresser à nouveau, au Nom de mon



M. Mohamed KARIM LAMRANI, Premier Ministre.

pays et de mon peuple, ce discours qui vous apportera, j'espère, tous éclaircissements utiles au sujet d'une affaire vitale pour mon pays, de façon que vous soyez amplement informés de ses tenants et aboutissants et de la manière dont elle a évolué avec le temps.

«J'espère également que les propositions dont il sera fait état dans ce discours contribueront efficacement au règlement de cette affaire et lui apporteront une solution juste et définitive.

«Cette affaire, qui sera le sujet exclusif de mon discours, n'est autre comme vous le savez, que ce qu'on est convenu d'appeler «L'affaire du Sahara occidental».

A cet égard, un rappel de quelques vérités incontestables apparait nécessaire pour «éclairer les données du problème».

Le Royaume du Maroc, qui était reconnu par les conventions et les traités internationaux comme pays indépendant et souverain dans toute l'étendue de son territoire national, s'est vu démembré, par les convoitises des puissances coloniales, en plusieurs zones d'influence, française, espagnole et internationale, et cet état de choses a duré pendant tout le temps où il a été privé de son indépendance.

«Lorsque mon pays a recouvré sa souveraineté après une lutte longue et acharnée menée par son Roi et son Peuple, et s'est attelé à la réunification de son territoire en menant des négociations à cet effet avec les puissances occupantes. Il a pu ainsi récupérer successivement la zone d'influence française, la zone d'influence espagnole, puis la zone internationale de Tanger. Mais d'autres parties de notre territoire, tant au Sud qu'au Nord, sont demeurées sous occupation étrangère. Des négociations pour leur restitution se sont poursuivies avec l'Espagne et c'est ainsi que nous avons pu recouvrer en 1958 la province de Tarfaya.

«Nous avons dû ensuite nous adresser à l'Organisation des Nations-Unies et lui demander de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la colonisation de Sidi Ifni, de Sakiet Al Hamra et de Oued Ed-Dahab dont le gouvernement espagnol s'obstinait à refuser le retour au Maroc.

«L'Espagne, onze ans après la restitution de la province de Tarfaya, a fait preuve de quelque compréhension en nous restituant Sidi Ifni, mais elle a continué à refuser de se dessaisir de Sakiet Al Hamra et de Oued Ed-Dahab qui sont les deux provinces dont est constitué ce qu'on appelle le Sahara occidental.

«Quelques manœuvres ont alors failli mettre en danger nos droits et compromettre les démarches et les efforts que nous n'avions cessé de déployer pour en assurer la sauvegarde.

«Pour déjouer ces manœuvres, nous avions demandé à l'ONU de se mettre à la Cour Internationale de Justice le litige qui nous opposait à l'Espagne. Reconnaissant la légitimité de notre requête, l'ONU y a fait droit et a demandé à la Cour Internationale de Justice (CIJ) un A vis Consultatif sur des questions bien précises.

«Par la suite, la Cour a émis son avis qui reconnaît l'existence de liens juridiques entre le Maroc et le Sahara et de liens d'allégeance entre les tribus sahariennes et le Roi du Maroc.

«C'est ainsi qu'après un laps de temps assez long et en faisant preuve de patience et de persévérance, nous avons pu récupérer quelques parties de notre territoire par des voies pacifiques qui privilégiaient la négociation et le dialogue.

«D'ailleurs au moment où le Maroc revendiquait la restitution de ses territoires spoliés et menait des négociations ou s'adressait aux instances compétentes pour faire valoir ses droits, les adversaires de notre intégrité territoriale étaient absents de la scène et n'avaient pas voix au chapitre dans les organisations internationales, pour ne s'y être jamais manifestés en aucune façon.

«Ayant obtenu satisfaction, nous avons pensé qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir devant nous et nous permettre de nous consacrer en toute quiétude à des œuvres de développement et d'édification. Mais les adversaires de notre intégrité territoriale, non contents du succès qui a couronné nos efforts pour la récupération de nos territoires spoliés, nous ont livré une guerre multiforme, dans laquelle ils ont utilisé du matériel lourd et des armes sophistiquées, et ont mené parallèlement contre nous des attaques violentes devant les instances internationales où ils cherchaient à gagner des adeptes pour leurs thèses inconsistantes.

«Ce faisant, ils essayaient de nous détourner de l'objectif que nous nous sommes assigné d'assurer la promotion et le progrès des provinces sahariennes récupérées.

«Dans cet entreprise agressive, l'Algérie a pris la plus grande part, mettant son territoire, ses moyens financiers et son matériel militaire à la disposition de nos agresseurs qu'elle avait d'ailleurs entraînés et armés, sans tenir aucun compte des liens de voisinage qui l'unissent au Maroc, des obligations qu'implique nécessairement ce voisinage.

«Devant cette agression caractérisée qui se déployait sur plusieurs fronts, le Maroc s'est contenté de défendre son territoire contre les agressions dont il était l'objet et de lutter contre les effets du mensonge des assertions fallacieuses, évitant tout ce qui pouvait mener à une escalade ou à l'aggravation de la crise, administrant ainsi, une fois de plus, la preuve de son attachement au dialogue, aux voies pacifiques et à la cause de la paix.

«Désireux de préserver le présent et l'avenir de l'Afrique et de répondre aux vœux que m'avaient exprimés des Chefs d'Etat Africains, Arabes et Européens, amis du Maroc, j'ai fait au Nom de mon pays, un pas décisif dans la voie devant conduire à faire cesser l'état de tension dans le Nord-est africain mettant ainsi en évidence les bonnes dispositions du Maroc et sa ferme volonté de voir la paix et la sécurité régner de nouveau dans cette région.

«Ce pas s'est traduit par l'initiative que j'ai prise lors de la tenue, en 1981, du Sommet Africain à Naïrobi en annonçant l'acceptation, au Nom du Maroc par la voie de sa plus haute autorité, de l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

«Cette proposition a été approuvée à l'unanimité par le Sommet qui a aussitôt désigné un Comité de mise en œuvre constitué de Chefs d'Etat en vue d'arrêter les mesures nécessaires à l'organisation d'un référendum qui venait ainsi d'être décidé. Par la suite, je me suis rendu une seconde fois à Naïrobi pour participer aux travaux de la première réunion du comité de mise en œuvre au cours de

laquelle ont été définis les voies et moyens ainsi que les conditions susceptibles de permettre une consultation valable des habitants du Sahara. A cette occasion, j'ai donne mon approbation aux voies et moyens et aux modalités ainsi arrêtés sans aucune réserve ni hésitation.

«Les adversaires de notre intégrité territoriale ont conçu alors des appréhensions quant à la tournure que venait de prendre l'affaire du Sahara, persuadés qu'ils étaient, et qu'ils sont encore, que le résultat du référendum ne serait pas favorable à leur thèse et que la consultation de la population sahraouie leur infligerait une défaite cuisante. Aussi ont-ils tout fait pour contre-carrer l'organisation du référendum et multiplié les obstacles sur la voie qui devait y mener. Ils ont cru pouvoir arriver à leurs fins en faisant admettre une entité factice au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine, de même qu'ils ont imaginé pouvoir atteindre l'un de leurs objectifs principaux en demandant et en incitant leurs alliés à demander l'ouverture de négociations directes entre le Maroc et les mercenaires.

«L'entité factice à laquelle je viens de faire allusion ayant été admise au sein de l'Unité Africaine, le Maroc a dû se retirer de cette institution qui venait ainsi de violer sa charte et de faire fi de la légalité et des valeurs éthiques et morales sans lesquelles les relations internationales manqueraient de tout fondement.

«Le Maroc a également opposé un refus catégorique à l'ouverture de négociations directes que ses adversaires cherchaient à lui imposer car il ne voulait pas de cette façon permettre à une poignée de mercenaires sans représentativité d'acquérir une légitimité et une crédibilité auxquelles elle ne peut accéder par voie de référendum.

«Monsieur le Président,
«Monsieur le Secrétaire Général,
«Mesdames Messieurs,

«Les habitants du Sahara occidental mènent une vie paisible et tranquille dans toute l'étendue de ce territoire, ils constatent chaque jour les étapes parcoures par leurs provinces dans la voie du progrès et du développement sur les plans économique, social et culturel. Ils sont heureux de cette mutation bénéfique que connait leur région et éprouvent une immense joie de voir leurs provinces participer à la vie nationale marocaine sans aucune restriction.

«J'ai visité, il y a quelques mois, ces provinces et leurs habitants, jeunes et vieux, hommes et femmes, m'ont réservé un accueil empreint d'une chaleur et d'un enthousiasme rarement égalés auxquels j'ai été profondément sensible.

Les observateurs politiques étrangers qui ont suivi le déroulement de cette visite ont vu dans cet accueil chaleureux un véritable référendum à travers lequel la population sahraouie s'est autodéterminée en confirmant son allégeance au Roi du Maroc et son appartenance à la Patrie Marocaine. Moi-même, si je n'étais fermement attaché au respect d'une décision prise sur ma proposition et d'un engagement qui plus d'une fois réitéré notamment devant cette Assemblée, j'aurais été tenté de considérer ces sentiments d'amour, d'attachement et de fidélité qui à travers Ma Personne, s'adressaient au symbole que je représente comme une manifestation de volonté politique non équivoque dispensant de recourir à toute autre forme d'expression.

«Aujourd'hui, j'ai réaffirmé une fois encore, devant vous, l'engagement d'accepter, d'une part, l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara Occidental et, d'autre part, le résultat de ce référendum quel qu'il soit.

«Je suis même heureux de prendre devant vous deux engagements plutôt qu'un.

«Le premier engagement a trait au respect du cessez-le-feu que le Maroc a décidé unilatéralement d'appliquer à partir de cet instant et dont il ne se départirait qu'en cas d'agression contre les territoires qui se trouvent sous sa responsabilité, ce qui l'autoriserait alors à user de son droit de légitime défense.

«Le Maroc est d'ailleurs prêt à accueillir tous les observateurs neutres qui voudraient constater la réalité de ce cessez-le-feu sur le terrain.

«Le second engagement concerne la disponibilité du Maroc et son acceptation de l'organisation d'un référendum au Sahara sous l'égide et le contrôle de l'Organisation des Nations-Unies dès le début du mois de janvier 1986.

L'Organisation des Nations-Unies demeure évidemment libre de solliciter à tout moment le concours de toute organisation régionale susceptible de l'aider dans l'accomplissement de cette mission.

«L'important en ce qui concerne ce faux problème du Sahara est de lui trouver une solution par le seul moyen efficace susceptible de trancher le litige et de mettre un terme définitif à toute contestation. Ce moyen est la consultation des habitants du Sahara par voie référendaire.

«Si l'Organisation des Nations-Unies procède à cette consultation à la date proposée, elle aura fait un pas positif et approprié une contribution remarquable à l'avènement d'un monde meilleur.

«L'ONU célèbre aujourd'hui son 40ème Anniversaire. Sa création, après les années sombres que le monde venait de traverser, suscita des espoirs énormes, et les hommes de toutes tendances et de

tous les continents, y virent enfin l'instrument le plus efficace et le plus approprié pour servir la paix, la justice et la stabilité.

«Y a-t-il meilleure occasion que ce 40ème Anniversaire pour que notre organisation administre au monde la preuve, non seulement de son indéfectible attachement à ces grands idéaux, mais également et surtout de sa ferme détermination à tout faire pour leur réalisation et leur concrétisation par le moyen le plus démocratique et le plus noble qui soit, celui des droits des hommes à choisir librement leur destin.»

Intervention de M. Abdellatif Filali devant la 4-ème commission de l'ONU

M. Abdellatif Filali, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'information a réitéré, mardi 5 novembre 1985, devant la quatrième commission des Nations Unies la disposition du Maroc d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara sous l'égide de l'ONU en collaboration avec l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Après avoir exposé les différentes étapes qui ont précédé la récupération par le Maroc de son Sahara, M. Abdellatif Filali a précisé que les habitants de ces provinces vivent dans la quiétude, au sein de leur patrie et contribuent au développement de ses ressources économiques rappelant que /'OUA même, ne reconnaît pas le « Polisario », en tant que mouvement de libération national.

M. Abdellatif Filali a, d'autre part, souligné que le Maroc ne s'oppose nullement aux négociations directes dans la mesure ou celles-ci ont été engagées entre le Royaume du Maroc et l'Algérie, laquelle a fait des propositions au sujet de l'avenir du Sahara.

Le problème du Sahara, a dit le Ministre, est un problème maroco-algérien.

Voici le texte intégral de l'intervention de M. Filali devant la quatrième commission de l'ONU:

Je vous remercie, Monsieur le Président, je voudrai tout d'abord m'acquitter d'une tache très agréable vous félicitant pour votre nomination et de votre élection à la tête commission. Je suis persuadé que grâce à vos talents, à votre expérience et à votre compétence, vous saurez diriger nos débats et les conduire à des résultats positifs au bénéfice de tout le monde.



M. Abdelatif Filali
Ministre des affaires Etrangères,
de la coopération et de l'information

Je limiterai, Monsieur le Président mon intervention ce soir, uniquement sur le problème de ce qu'on appelle, le Sahara occidental. Je le fais parce que, il s'agit d'un problème qui intéresse directement et vitalement mon pays. Il l'a toujours du reste intéressé puisque les archives de cette commission trouvent que pour la première fois ce problème a été posé au sein de cette commission, il y a de cela vingt-trois ans, par le Maroc et le Maroc seul. Je n'ai pas besoin, et je crois que nul n'a besoin que j'en retrace ici même les péripéties de l'évolution de ce problème. Je me limiterai avec votre permission, Monsieur le Président, à revenir très brièvement sur son évolution depuis 1975.

Et pourquoi depuis 1975 ? Pour une raison bien simple, parce que j'ai suivi avec grand intérêt ce débat depuis qu'il a commencé. J'ai entendu, j'en ai tiré des renseignements parfois utiles, souvent futiles et parfois mensongers. Je l'ai suivi avec intérêt parce que on a mis en cause, non seulement la crédibilité mais le renom d'un pays qui, tout au long de son histoire depuis 25 ans, a été parmi ceux qui en Afrique, ont été à l'avant-garde de la lutte anti-coloniale. Je le fais aussi, parce qu'on a porté des accusations graves contre le Maroc et je le fais avec d'autant plus de sincérité devant cette Commission. Je n'ai nullement l'intention de rentrer dans une polémique stérile, de passionner ce débat, malheureusement, il l'a été trop souvent depuis une dizaine d'années et de participer dans la mesure du possible à un débat constructif et y apporter quelques clarifications nécessaires afin de permettre à cette commission d'entamer et de continuer son débat et de le conclure dans des conditions d'efficacité et surtout dans des conditions qui lui permettront d'aboutir à des conclusions positives dans la recherche de la paix.

Monsieur le Président, on a parlé hier du Maroc comme puissance coloniale. Je dirai tout simplement qu'en ce qui concerne notre présence dans ce territoire, en 1975 il y a eu des négociations avec la puissance coloniale de l'époque, en l'occurrence, l'Espagne, négociations qui ont abouti à l'accord de Madrid du 14 novembre 1975, accord qui a été confirmé par une résolution de cette même commission, qui a été enregistré valablement au Secrétariat Général des Nations-Unies.

Le Maroc se trouve en effet dans ce territoire et en vertu d'un acte juridique internationalement valable. Il n'est pas rentré en conquérant mais en vertu de cet accord et en vertu d'une résolution des Nations-Unies. Nous sommes rentrés parce que le droit était avec Nous et parce que les conditions logiques et légitimes juridiquement valables de notre rentrée ayant été acceptées par la communauté internationale.

Nous sommes également dans ce territoire, parce que le Maroc a toujours considéré que ce territoire faisait partie intégrante du territoire national. Nous ne l'avons jamais caché et lorsque nous étions ici même, durant des années en compétition ou en conflit avec l'Espagne sur l'avenir de ce territoire, nous avons toujours dit et confirmé que ce territoire était partie intégrante du Maroc.

On nous a également accusé, comme puissance coloniale, d'opprimer le peuple du Sahara occidental. Mais de quel peuple s'agit-il ? La population du Sahara occidental vit paisiblement dans le territoire, je n'ai pas besoin de rappeler ici que la presse internationale de tout bord, les télévisions du monde entier ont sillonné ce territoire du Nord au Sud, d'Est en Ouest, ils y ont vu une population qui s'active paisiblement, qui développe ses ressources économiques et j'avais pour preuve de la tranquillité que vit ce territoire uniquement le fait que le club Méditerranée par exemple y a installé sur le plan touristique deux grands hôtels que la plupart des firmes de cinéma américains y tournent souvent des films, par conséquent je vois mal comment peut-on parler d'un peuple opprimé par des troupes d'occupation étrangère.

Le 2-ème fait, c'est que cette présence du Maroc dans ce territoire opprimant un peuple dit du Sahara occidental nous paraît quand-même une incongruité parce qu'en fait et en définitive, s'il y avait un peuple du Sahara occidental, mais pourquoi n'y aurait-il pas un peuple du Sahara central ? pourquoi n'y aurait-il pas un peuple du Sahara oriental, distincts des autres pays dont ils dépendent ? Pourquoi veut-on tout simplement isoler un cas spécifique dans la partie occidentale du Sahara pour en faire un peuple avec son originalité, ses traditions propres et sa souveraineté propre ?

Je pose tout simplement cette question parce que comme je l'ai dit tout à l'heure, mon intention n'est nullement de polémiquer sur ce problème.

La deuxième observation que je voudrai faire ici concerne un soi-disant mouvement de libération nationale appelé «Polisario», je crois que là-dessus je n'ai nullement besoin de revenir sur le passé, ce territoire a été comme chacun le sais et comme je viens de le rappeler sous-occupation espagnole. Cette Commission en a parlé et a voté des résolutions concernant ce territoire avant 1975. Et jamais, au grand jamais cette Commission n'avait entendu parler d'un mouvement de libération nationale luttant contre une puissance, qui effectivement étant une puissance coloniale parce que non seulement elle occupait ce territoire mais d'autres parties du Maroc .

Alors je m'étonne que pour un grand nombre de pays qui ont lutté, et tout récemment encore pour leur libération et pour leur indépendance on vienne ici aujourd'hui nous sortir ce mouvement fabriqué, créé, organisé et financé par une puissance pour des desseins inavoués et certainement inavouables.

Monsieur le Président, on nous parle que le Maroc se doit de négocier avec ce mouvement. Mais il faut quand-même être un peu sérieux. Au sein de cette Commission, au sein de cette organisation qui nous réunit tous, nous devons avoir dans l'esprit quand-même un minimum de sérieux et un minimum de crédibilité. Négocier avec le « Polisario », c'est une chose, je le dis en toute sincérité, impossible pour le Maroc elle est impossible pour des raisons de principe. Le principe c'est qu'il ne représente aucune légitimité, la légitimité que certains ont voulu lui accorder hier, en parlant d'un mouvement représentant unique et légitime du peuple sahraoui. Je regrette de leur dire aujourd'hui que le Maroc refuse ce qualificatif. Nous le refusons pour des raisons de principe. Parce que la légitimité pour nous ne peut déboucher qu'à la suite d'un référendum libre de toute contrainte. Elle ne peut résulter que d'une consultation de la population et non pas par le fait qu'un certain nombre de pays veulent imposer des éléments étrangers d'ailleurs pour la plupart de cette région, étrangers en tous les cas

aux territoires qu'un certain nombre de leurs responsable de leurs chefs ne connaissent même pas et n'ont jamais connu ce territoire, ni eux, ni leurs parents..

Et puisqu'on parle de négociations directes, je me permettrais Monsieur le Président de dire à cette commission que le Maroc ne s'est jamais opposé à la négociation directe. Il l'a toujours fait, l'année dernière, cette année encore, le Maroc a engagé des négociations directes concernant l'avenir de ce territoire. Il a eu ces négociations avec le gouvernement algérien, lequel gouvernement vient toujours ici solliciter l'appui pour un mouvement fantomatique. Et à la fin des débats de cette Commission de l'assemblée Générale, il s'empresse pour demander au Maroc l'ouverture de négociations directes.

Nous avons eu avec lui depuis le mois de janvier jusqu'au mois de mars, toutes les semaines une navette entre Alger et Rabat et J'ai eu l'honneur de participer à cette série de négociations et jamais, au grand jamais, les responsables algériens ne nous ont parlé de contacter le soi-disant « Polisario », Ils nous ont parlé et nous ont fait des propositions directement concernant l'avenir de ce territoire et son statut futur. C'est dire que le problème n'est pas un problème entre le « Polisario» et le Maroc, c'est un problème, je le dis en toute franchise et toute sincérité, parce que le moment est venu aujourd'hui de clarifier et de donner toutes les informations concernant ce problème : c'est un problème qui oppose l'Algérie et le Maroc.

Et nos frères algériens le savent si bien qu'ils ont, comme je l'ai dit, fait des propositions concrètes concernant l'avenir de ce territoire. Je n'irai pas jusqu'à les dévoiler ici, mais si la délégation algérienne y consent, je me ferai un grand plaisir de citer devant les honorables membres de cette commission les propositions algériennes concernant l'avenir de ce territoire.

Voilà, Monsieur le Président, certains faits que j'étais en droit et dont j'avais l'obligation de porter à la connaissance de cette

commission. Négociations directes, oui mais avec le principal intéressé dans cette affaire à savoir en l'occurrence l'Algérie, négociations avec des marionnettes, au service d'une puissance étrangère, le Maroc le dit et le répète, non.

Mais, ce front « Polisario » dont on vient depuis trois ans au sein de cette Commission à l'Assemblée Générale de demander l'existence et la lutte nationale qu'il mène, c'est quand même une chose étrange que certains se promènent en réalité avec deux chapeaux, un chapeau dans le cadre de l'Afrique avec la « république arabe sahraouie », qui est entre nous, au passage une république arabe que le monde arabe ignore et ici aux Nations-Unies on nous a parlé d'un mouvement de libération nationale dit « Polisario ».

Ce bicéphalisme est quelque chose d'étrange étant donné, aussi bien dans le cadre de l'OUA que dans le cadre des Nations-Unies, nous n'avons eu toujours affaire qu'à des mouvements de libération nationale. Et du reste même dans le cadre de l'OUA, c'est un mouvement de libération nationale qui n'est même pas reconnu par cette Organisation régionale. Vous pouvez lire la liste des mouvements de libération reconnus par l'Organisation régionale, il n'y a nulle référence à un mouvement de libération du Sahara dit occidental.

Voici donc Monsieur le Président certaines vérités qu'il nous fallait absolument dévoiler à cette Commission.

Le deuxième problème que je dois évoquer devant cette Commission, c'est l'impasse dans laquelle se trouve ce problème. Nous avons, je crois, le devoir ici Monsieur le Président, tous autour de cette table, de regarder les vérités en face. Depuis dix ans que cette Commission et l'Assemblée Générale examinent ce problème, depuis dix ans, nous votons des résolutions et depuis dix ans le conflit existe et s'aggrave entre deux pays voisins, pourquoi ? Parce qu'à notre avis, ce problème a été toujours considéré dans une optique irréaliste. L'Assemblée Générale et cette Commission, je ne

prendrai d'exemples que depuis deux ans, ont voté des résolutions et aujourd'hui on vous propose du reste, une version identique de la résolution votée l'année dernière et il s'agit de voter des résolutions pour des résolutions, qui n'amène malheureusement pas la paix. Il faut savoir ce que les membres de cette Commission veulent. Veut-on continuer à voter des résolutions pour que certains sortent triomphants avec des papiers sans aucune efficacité parce qu'ils sont irréels, parce qu'ils ne répondent pas aux conditions réelles du conflit ou veut-on faire preuve d'imagination, de dynamisme pour voir le problème dans une autre perspective.

Le Maroc dans cette affaire a toujours, depuis 1975 accepté et encouragé la recherche de la paix, au travers de l'Organisation de l'Unité Africaine. Il l'a fait de bonne foi, parce que membre fondateur de l'Organisation de l'Unité Africaine, il a toujours considéré que ces conflits locaux ou régionaux seraient mieux perçus, mieux maîtrisés par l'Organisation régionale. Il l'a fait parce que nous avons toujours considéré que nos frères africains rassemblés autour de notre organisation régionale étaient mieux outillés, mieux armés pour exercer leurs bons offices pour comme on dit vulgairement un peu, arrondi les ongles entre les parties en conflit et nous avons avec persévérance, avec courage, avec abnégation appuyé les initiatives de l'Organisation de l'Unité Africaine. Ce n'était certes pas facile, mais nous n'avons jamais fermé la porte à toute initiative venant de l'Organisation de l'Unité Africaine. Nous le disons aujourd'hui avec d'autant plus de sincérité que nous n'en faisons plus partie. C'est une Organisation que nous avons quittée. Nous l'avons quitté pour des raisons de principe, mais je reconnais, ici même, que cette organisation durant dix années, a fait un travail louable et positif malgré les difficultés, malgré les antagonismes, l'Organisation de l'Unité Africaine avait réussi quand même le tour de force d'arrêter même les modalités de l'Organisation de ce référendum d'autodétermination.

Elle avait tout consigné dans des décisions du comité de mise en œuvre qu'elle avait créé. Ces décisions d'ailleurs ont été distribuées comme documents de travail de cette organisation que chacun d’entre-nous les relise. Ils concernent tout ce qui concerne ce référendum d'autodétermination. Ils définissent le territoire qui doit servir de cadre au référendum. Ils définissent la population qui doit participer à ce référendum. Ils définissent les questions qui doivent être posées à la population, rattachement au Maroc ou indépendance, ils règlent même le problème dont on ne cesse de parler depuis quelque temps ici des forces militaires dans le territoire, leur cantonnement. Il ne restait pratiquement plus, hélas qu'à fixer la date de ce référendum. Et ces décisions du comité de mise en œuvre. Elles ne sont pas tombées du ciel comme ça, elles ont été d'ailleurs arrêtées d'un commun accord et avec l'aide des experts des Nations-Unies. Nous savions tous que notre Organisation régionale n'avait pas les moyens matériels ni les moyens humains pour faire face à tous les mécanismes d'une opération référendaire.

Elle l'a fait en coopération avec d'autres organisations, avec l'Organisation des Nations-Unies c'est dire que ces décisions n'avaient plus qu'à leur fixer une date d'application à nommer l'administrateur qui était prévu également et je n'ai pas besoin de rappeler les raisons pour lesquelles certains ont cru bon de saboter l'application de ces décisions en faisant admettre une première fois la « république arabe sahraouie » au sein de l'OUA ce qui a fait d'ailleurs éclater L’Organisation régionale et qui a paralysé ses activités pendant deux ans, et qui de guerre laisse à finir par accepter son monstre juridique enfantin aux dépens de ses principes et de sa charte.

Voilà Monsieur le Président l'impasse dans laquelle, je regrette de le dire en toute amitié et en toute fraternité à nos frères africains, 1’impasse dans laquelle s'est installée l'OUA, elle a, d'un côté, accepté un nouvel Etat membre parmi les siens et en même

temps elle vient demander ici l'application des principes de l'autodétermination. C'est parfaitement illogique. On ne peut pas accepter d'une main une république, c'est-à-dire autodéterminer d'un côté le peuple du Sahara occidental et venir ici comme je le disais tout à l'heure avec un autre chapeau, d'un mouvement de libération national, demander l'autodétermination de ce peuple du Sahara occidental. Je pense, Monsieur le Président que la position du Maroc est claire. Nous sommes dans une position logique avec nous mêmes. Nous considérons que l'OUA, en acceptant la «république arabe sahraouie» dans son sein ne peut plus se prévaloir aujourd'hui de l'organisation ou de la solution définitive de ce problème. Le plan de paix, qu'on appelle le plan de paix africain est un plan qui est un plan surréaliste. Il ne correspond plus à l'évolution des faits. Il ne correspond plus à la situation même au sein de l'OUA.

Par conséquent venir aujourd'hui reposer encore un nouveau projet de résolution, je le répète, n'est autre que celui de l'année dernière, reviendrait aggraver la situation, à aggraver cette fuite en avant dans laquelle ce problème se trouve actuellement, et je crois qu'il n'est ni de l'intérêt de l'Afrique, ni de l'intérêt des Nations-Unies de figer ce problème dans cet immobilisme et bien au contraire de voir les possibilités et les conditions dans lesquelles nous pourrons tous nous engager vers la voie de la paix. Nous pouvons effectivement le faire, parce qu'en définitive que veut-on? On a toujours dit depuis 1975 et nos adversaires les premiers ici, on a toujours dit que la solution réside dans l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Le Maroc a fait sien ce vœu. Ce vœu, on nous a dit qu'il était partagé par la Communauté internationale. Nous l'avons accepté, S.M. le Roi Hassan II est allé lui-même à Naïrobi. Il a déclaré solennellement que le Maroc propose un référendum d'autodétermination dans le territoire. Il est venu ici même en 1983 et devant l'Assemblée Générale, il a confirmé cette proposition en disant que

le Maroc s'engage à respecter les résultats de ce référendum quels qu'ils soient.

Aujourd'hui, le problème à nos yeux est simple, il s'agit de l'application d'un principe qui est à la base de la résolution 15-14 des Nations-Unies dont nous fêtons cette année d'ailleurs le 25ème Anniversaire. Je ne crois pas qu'une délégation quelconque ici, j'en ai entendu plusieurs se féliciter que nous sommes cette année en train de fêter ce 25ème Anniversaire de la 15-14, puisse refuser l'application du droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Je ne crois pas ici qu'une délégation puisse s'opposer à l'organisation d'un référendum libre avec toutes les garanties requises pour permettre à la population de ces territoires de dire librement la parole sur son avenir.

Nous pensons que le seul moyen de le faire aujourd'hui, étant donné l'impasse dans laquelle se trouve l'Organisation de l'Unité Africaine serait le recours à l'Organisation des Nations Unies. Nous le pensons d'autant plus sincèrement pour les raisons suivantes :

1) L'Organisation des Nations-Unies a déjà organisé dans des cas similaires des référendums d'autodétermination dans des territoires dont certains se trouvent parmi nous aujourd'hui comme étant indépendants et nous nous en félicitons.

2) Les Nations-Unies constituent le forum qui réunit l'ensemble de la Communauté internationale.

3) On ne peut plus parler d'un plan de paix africain émanant de l'OUA, le principal pays intéressé dans le règlement de cette affaire en l'occurrence le Maroc, n'en fait plus partie.

Je pense que cette Commission doit considérer ce fait avec réalisme. Il ne s'agit pas d'imposer des solutions parce que

malheureusement on n'impose pas des solutions. Il s'agit de voir la meilleure façon, le meilleur mécanisme de sortir de cette impasse et ce mécanisme, le Maroc considère que les Nations Unies l'offrent. Elles l'offrent comme je l'ai dit à travers leur expérience, elles l'offrent à travers leur Secrétaire général qui bénéficie, je pense, de la confiance de tous. Et on nous dira, l'Organisation de l'Unité Africaine a eu affaire et a eu à traiter de ce problème, oui elle a eu à traiter de ce problème. Oui le Maroc, tout en n'étant plus membre de cette Organisation et tout en regrettant l'impasse dans laquelle elle s'est installée, ne rejette pas pour autant la coopération de l'Organisation de L'Unité Africaine. Nous ne sommes pas venus ici avec un esprit de revanche, ni dans un esprit de rancune, nous ne sommes pas ici pour faire le procès de l'Organisation de l'Unité Africaine, encore moins pour humilier cette Organisation. Le Maroc est un pays africain. Il l'a été, il l'est et il le restera.

C'est donc avec tristesse, comme chacun le sait, qu'il s'est vu dans l'obligation de quitter cette Organisation. Je le répète encore, le Maroc conserve ses racines africaines et continue à avoir les meilleures relations bilatérales avec chacun des pays Africains. C'est à ces conditions qu'il ne rejette pas, bien au contraire, une coopération de l'Organisation de l'Unité Africaine avec le Secrétaire général des Nations-Unies dans l'aboutissement décisif et pacifique de ce conflit.

Nous le faisons et nous l'acceptons d'autant plus volontiers que comme je l'ai dit tout à l'heure, l'Organisation de l'Unité Africaine avait fait un travail utile qui peut toujours être pris en compte par le Secrétaire général des Nations Unies. Je le dis encore d'autant plus volontiers que le Maroc considère le Président de l'Organisation de l'Unité Africaine, le Président en exercice actuel en l'occurrence le Président Abdou Diouf du Sénégal comme le Président d'un pays avec lequel le Maroc, depuis des siècles, a eu les relations les plus intimes. Le Président Abdou Diouf bénéficie de toute

notre estime et de toute notre confiance. Le secrétaire général de l'organisation de l'Unité Africaine c'est un homme qui vient d'une région pas très loin de la nôtre. Il connait certainement davantage les problèmes qui agitent le Maghreb. Nous voulons la paix, il faudra qu'on regarde ce problème avec des yeux modifiés. Le Maroc, en s'adressant aujourd'hui à cette Commission, n'a envie ni de la polémique, ni la rancune comme je viens de le dire, mais une recherche certes difficile de la paix, mais nécessaire pour la stabilité et le développement de notre région.

Je suis persuadé que cette Commission, vu l'impasse dans laquelle ce problème se trouve depuis dix ans, vu les rancunes qui se sont accumulées de part et d'autre, vu les passions qui se sont également exacerbées par les opinions publiques des uns et des autres, saura trouver la voie de la sagesse, la voie de l'équité pour rechercher une solution qui permettra à l'Assemblée de sortir de cette impasse, qui permettra à son Secrétaire général et au Président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine de prendre en charge, comme des pèlerins, au bénéfice de la paix, qui prendront en charge ce conflit et ce problème pour le conduire vers une issue heureuse. Je suis persuadé que ni le Secrétaire général, ni ceux qui seront appelés à collaborer avec lui ne ménageront aucun effort pour aboutir à cette solution que tout le monde appelle de ses vœux.

En ce qui nous concerne, je le dis encore une fois, Monsieur le Président, Messieurs les délégués, le Maroc est ouvert à toute initiative de paix mais, il rejette tout simplement les diktats. Nous acceptons toute initiative de paix parce qu'il y va de l'intérêt de notre région, parce que la géographie est là. Le Maroc et l'Algérie sont deux pays voisins, unis par des liens d'histoire, de religion, de lutte commune. Ils sont appelés qu'ils le veuillent ou non, à vivre ensemble, par conséquent il appartient à cette Commission de les aider peut-être à franchir ce pas et à surmonter les obstacles qui, je l'espère provisoirement, les divisent.

A l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche Verte,
Le Ministère de la Communication publie la Série
« **les Carnets du Sahara**» dont les 20 premiers numéros
se présentent comme suit :

1. معركة تحرير الصحراء المغربية - 1974
2. من أجل تحرير أراضينا المغتصبة: الصحراء، سبتة، مليلية والجزر الجعفرية - 1975
3. Pour la libération de nos territoires spoliés: Sahara, Sebta, Mellilia, les Iles Jaffarrines
4. Sahara Marocain : 20 questions pour comprendre - 2015
5. وثائق الجلسة الاستثنائية للجماعة الصحراوية - 1976
6. The Legitimate decolonization of atlantic western sahara and the plots of algerian rulers aiming at hegemony in north Africa -1977
7. ملف خاص حول المسيرة الخضراء ... مجلة «دعوة الحق» 1975 - 1976
8. المغـرب والصحراء المغربية - 1982
9. الصحراء المغربية والمشــروعــيــة - 1985
10. Le Sahara Marocain et la légitimité
11. El Sahara Marroqui y la legitimidad
12. الذكرى العاشرة للمسيرة الخضراء - 1985
13. Dixième anniversaire de la Marche Verte
14. Tenth Anniversary of the Green March
15. الصحراء: الجوانب التاريخية والقانونية والاقتصادية
16. Sahara: Aspects historiques, juridiques et Economiques
17. Sahara: Historical, Legal and Economic Aspects
18. المبعدون من الصحراء أيام الحكم الاستعماري - 1999
Les refoulés du Sahara à l'époque de la colonisation
19. مبادرة الحكم الذاتي في الصحراء المغربية - 2007
L'initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara

Série « Les Carnets du Sahara»
Publication du Ministère de la Communication
à l'occasion du 40ème Anniversaire de la Marche Verte
Novembre 2015

- Publications du Ministère de la Communication

- DEPOT LEGAL: 2015MO3529
- ISBN : 978-9954-458-75-4
- Année: 2015

- Av. Allal El Fassi, Madinate Al Irfane, Rabat
- **www.mincom.gov.ma**